

DECRET N°76-13 du 26 Janvier 1976

portant nomination du Camarade ASSOGBA Michel,
Administrateur Civil, en qualité de Directeur,
des Affaires Financières et Administratives
du Ministère de la Santé Publique et des Af-
faires Sociales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du Cabinet
du Président de la République et la structure des Ministères ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement
et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
VU le décret N°75-78 du 1er avril 1975, déterminant les directions générales
et directions des ministères ;
Sur proposition du Président du Bureau Politique du Conseil National de la
Révolution ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade ASSOGBA Michel, Administrateur Civil, est nommé
Directeur des Affaires Financières et Administratives du Ministère de la
Santé Publique et des Affaires Sociales.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction
de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 26 Janvier 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires
Sociales,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Capitaine Issifou BOURAÏMA

Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 MSPAS 4 autres
ministères 12 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.-DB-DCF-DC-Solde 9 Trésor 4 DI 4
DPE au MEPT 2 DAFA 13 JORPB 1